

Agde, le 17 Février 2023

COMITE DE QUARTIER « MIRABEL LYAUTEY »
Réunion du 15 Février 2023

VIE QUOTIDIENNE

1) 16 rues des Anciens Combattants

Il y a un arbre qui a été coupé sur le trottoir, il reste le tronc et cela pose problème surtout la nuit. M Teichner est déjà tombé.

Serait-il possible de l'enlever et de boucher le trou.

Réponse :

Le dessouchage a été fait et l'espace rebouché.

2) 24 Rue des Anciens Combattants

Une voiture qui ne fonctionne plus et qui stationne depuis plusieurs mois voire années, à l'intérieur la voiture est pleine de matériels de récupération.

Serait-il possible de voir avec le propriétaire pour qu'il l'enlève.

Réponse :

Ce véhicule a été verbalisé à plusieurs reprises, et mis en fourrière à 2 reprises lors des années précédentes. La Police Municipale va le "remarquer" selon la procédure des stationnements abusifs pour un éventuel enlèvement par la fourrière s'il ne bouge pas selon le délai imparti.

3) CPAM

Beaucoup de personnes surtout âgées demande à ce qu'il y ait un bureau de la CPAM pour pouvoir effectuer des démarches, éventuellement au CCAS avec une permanence.

Réponse :

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie reçoit mais uniquement sur Rendez-vous dans le bâtiment du C.C.A.S. d'Agde.

Les rendez-vous sont à prendre auprès de la CPAM soit par téléphone au 3646 soit en se connectant sur votre compte AMELI.

4) Route de Marseillan

Voir à améliorer la portion piétonne de la route de Marseillan du rond-point jusqu'au passage à niveau car très boueux et laissé à l'abandon.

Réponse :

Un projet a été réalisé mais les arbitrages budgétaires ne permettent pas de réaliser les travaux cette année, ils seront proposés au budget 2024.

5) Rue Montée de Joly

A la hauteur de l'hôtel le Patriarche des poubelles restent en permanence sur le trottoir ainsi qu'une végétation de cactus débordante gênant le passage des piétons.

Réponse :

- Les services sont intervenus pour la taille de la végétation.
- Concernant les conteneurs, les services du SICTOM ont distribué une communication dans toutes les boîtes aux lettres du secteur rappelant les jours de collecte et l'obligation de ne pas laisser les conteneurs sur la voie publique.

Dans ce secteur :

- . une demande de retrait pour un sapin de Noël abandonné sur le trottoir a été faite.
- . une demande a été faite aussi à la Brigade Environnement de se rendre sur place pour verbaliser les contrevenants qui jettent leurs sacs d'ordures ménagères au sol et de patrouiller régulièrement afin de s'assurer que rien ne traîne en dehors des jours de collecte.
- . les logements 32 et 34 vont être équipées en bacs
- . des bacs plus gros seront attribués au logement n°15 , famille nombreuse, où le bac en place est un peu petit.

6) Chemin du Peyrou

Depuis l'école de danse jusqu'au chemin du Pérou, il y aurait la possibilité de créer des places de parkings au moins pour 10 voitures vu la largeur du trottoir.

Cela éviterait le stationnement sauvage sur les trottoirs et faciliterait aussi le stationnement aux pratiquants de cette école.

Réponse :

Les services vont étudier la possibilité de créer des chicanes.

7) Lotissement L'Enclos

Dans le lotissement L'Enclos de Joly au bout de la rue Achille Baurès, le grillage du bassin de rétention est très endommagé par endroit cela nécessite une remise en état.

Réponse :

Une intervention est programmée.

8) Rue Famille Carrausse

Le panneau de la Rue Famille Carrausse est apposé à la sortie de cette rue au sens interdit. La rue était au début en sens inverse, or beaucoup de visiteurs, fournisseurs, ambulanciers et autres prennent la rue en sens interdit, n'ayant aucune indication par ailleurs.

Nous proposons de mettre en place un panneau secondaire sous celui de la rue Pallares indiquant (vers rue Famille Carrausse)

Réponse :

La réglementation impose qu'une plaque de rue doit être positionnée seule.

Nous ne pouvons donner une suite favorable à votre demande.

9) Rue de Peyrou

Une camionnette semble être abandonnée depuis plusieurs mois ! Elle porte l'immatriculation BL-574-WM (13)

Réponse :

Le propriétaire a été contacté et le véhicule déplacé.

10) Stationnement à Agde

Toujours de nombreux stationnement très important sur les trottoirs dans toute la ville en général.

Réponse :

La police municipale a mis 10013 contraventions au cours de l'année 2022, dont 6190 pour des infractions au stationnement (les stationnements sur trottoir en représentent une grande partie) ; nous sommes en nette augmentation par rapport aux années précédentes ;

11) Rue Mirabeau

Le panneau piéton a été cassé

Réponse :

Une intervention est programmée.

12) Rue Saint Bazely

Les trottoirs sont inexistant, serait-il possible de mettre un miroir de Rue, très dangereux pour les piétons et surtout la nuit.

Réponse :

Un marquage au sol sera fait pour marquer un temps d'arrêt et couper la vitesse.

13) Rue Barbès

Demande de sac et poubelle pour déjections canines.

Réponse :

Il sera positionné à l'angle de la Montée de Joly et la Route de Marseillan (espaces verts).

14) Chemin du Peyrou

Les abords du chemin du Peyrou sont jonchés de canettes de bière et autres, ce qui justifierait la pause d'une poubelle à l'angle de la rue Barbès et chemin du Peyrou à côté du banc.

Réponse :

Le service de nettoyage NICOLLIN va se déplacer et procéder au nettoyage.

15) Angle Rue Barbès et Chemin du Peyrou

Pouvez-vous mettre un arceau métallique à l'angle de la rue Barbès côté impair (à la gauche du banc sur la photo) et chemin du Peyrou, afin d'éviter que les camions et autres ne roulent sur les pierres situées à l'angle de celles-ci.

Réponse :

Nous devons vérifier si la giration est possible pour les véhicules imposants avant de pouvoir implanter un arceau.

SECURITE

Luc Larose, fait le bilan de l'action menée par le service du département de la sécurité.

Etat des verbalisations dans ce quartier :

- Domaine « Code de la route » : 57
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 7

- Domaine « Délinquance de voie publique » : 4
- Domaine « Divers » : 42
- Domaine « Gestion du Domaine public » : 8
- Domaine « environnement » : 107

B) GRANDS TRAVAUX :

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

P.A.D.D

Généralité sur le PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui édicte les règles applicables en matière d'urbanisme sur le territoire communal.

Le PLU actuel a été approuvé par le Conseil Municipal par délibération en date du 16 février 2016.

Le PLU comprend plusieurs documents (article L.151-2 CU) :

- Un rapport de présentation,
- Un projet d'aménagement et de développement durables,
- Des orientations d'aménagement et de programmation,
- Un règlement,
- Des annexes

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Définition (article L.151-5 CU) – extrait :

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

- 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement,
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, le développement économique de la commune.

Résumé : Le PADD est l'expression d'un projet global, d'une vision stratégique et politique du développement communal sur le long terme (10 ans et plus). Il s'agit du document à partir duquel seront déclinées les règles qui apparaîtront dans le règlement et les cartes de zonage associées (hauteur, prospect, coefficient ...).

Sursis à statuer :

Définition (article L.153-11 alinéa 3 CU) :

« L'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L. 424-1, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan dès lors qu'a eu lieu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable. »

Résumé :

La procédure de révision du P.L.U et de mise au débat du P.A.D.D permet de surseoir à statuer. Ceci a pour effet d'autoriser la commune, de différer dans le temps, la réponse à apporter à une demande d'autorisation d'urbanisme pour éviter qu'une opération d'aménagement, des travaux publics ou l'exécution d'un futur PLU soient compromis.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

REHABILITATION DE LA PROMENADE

Avancement des travaux "rue du 4 septembre"

La phase de préparation a débuté en novembre 2022, qui a permis de réaliser :

- la dépose des terrasses,
- la mise en conformité des branchements particuliers eau et assainissement sur la phase 1,
- la validation par Enedis du projet de mise en esthétique
- la validation définitive du permis d'aménager conformément aux prescriptions des A.B.F

Aujourd'hui les travaux consistent à raccorder le nouveau réseau d'eau potable sur la rue Jean Roger.

L'élagage, la transplantation et l'abattage des arbres sont programmés pour le lundi 30 janvier prochain, pour une durée de 15 jours.

A partir du 6 février, démarrage du génie civil Enedis, Télécom et fibre.

Début février, démarrage de la pose des pavés sur les futures terrasses.

Les espaces dédiés aux terrasses et à la promenade seront terminés pour juin, s'en suivront les travaux sur les emmanchements pour finir sur la rue J. J. Rousseau en fin d'année.

Les travaux de la phase 2 débiteront au 4ème trimestre 2023 par la mise en conformité et le déplacement des réseaux, suivront les terrassements et le génie civil du parking sur toute l'année 2024.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

POLE D'ECHANGES MULTIMODAL

Avec une fréquentation annuelle proche de 800 000 voyageurs par an, la gare d'Agde constitue un des principaux points d'échanges de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Permettant de relier le territoire au centre-ville de Montpellier (35 minutes), Toulouse (2 heures) et Paris (4 heures), cet équipement est sollicité à l'année, répondant tant à des usages de mobilité du quotidien (flux pendulaires) qu'à des usages touristiques.

Disposant d'un solide potentiel de développement, la gare connaît néanmoins de profonds dysfonctionnements induits par une intermodalité insatisfaisante, engendrant une faible lisibilité de l'organisation, de l'offre et de la complémentarité des modes de transports.

Face à ce constat, les Partenaires ont convenu de recomposer le secteur gare en Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) permettant de moderniser et développer cet espace pour répondre aux enjeux du territoire :

- des enjeux urbains et paysagers, compte tenu de son interface avec des projets structurants de requalification, d'aménagement et de mise en valeur (canal du Midi, nouveau quartier de la Méditerranée, parc de la Villa Laurens, cœur historique d'Agde, traitement d'entrée de Ville avec la mise en sécurité du passage à niveau 288).
- des enjeux ferroviaires, soutenus par des offres TER et TGV d'importance et le projet en cours de mise en accessibilité de la gare.
- des enjeux de mobilité, pour proposer des alternatives crédibles à la voiture, au profit des modes doux et des transports en commun.
- des enjeux environnementaux, pour répondre aux défis climatiques et de réduction de la pollution atmosphérique.

Laurent BRAULT, Directeur Service Bâtiments

REFUGE CHAT AGATHOIS

La vente de la parcelle située boulevard Pompidou, au bénéfice de la création d'une nouvelle chambre funéraire, a obligé au déménagement des locaux de l'association des « Chats Agathois ».

Ainsi, la Municipalité a proposé une nouvelle unité foncière, appartenant déjà à la collectivité, qui se situe au niveau du Centre Technique Municipal, plus précisément, sur la partie arrière et accessible depuis la route de Saint Vincent.

Cette association est déclarée d'utilité publique puisqu' elle recueille, soigne, stérilise et propose à l'adoption les chats errants ou abandonnés.
Cela a pour effet d'en limiter la surpopulation et DONC les euthanasies.

Ce nouvel aménagement permettra :

- De repositionner l'activité au sein même d'un espace naturel et mieux approprié que dans le milieu urbain,
- De remplacer les locaux devenus vétustes par des nouveaux bâtiments modulaires répondant aux normes sanitaires actuelles,
- D'améliorer les conditions de séjour des chats qui attendent leur adoption.

La surface mise à disposition est de 500 m² environ avec 5 bâtiments modulaires ayant pour vocation :

- Un espace de mise en quarantaine
- Un espace infirmerie
- Un espace accueil et bureau
- Un espace de stockage croquettes
- Un espace intérieur pour les chats
- Un enclos extérieur pour les chats

Les moyens d'accès et de stationnement sont suffisants et mieux distribués.
La parcelle est clôturée et sera bientôt végétalisée et arborée.

Avancement de l'opération :

Les travaux de viabilisation de la parcelle ont été réalisés en décembre.

La mise en place, le raccordement et la mise en service des modulaires (récupérés et nouveaux) a été réalisée en janvier 2023.

Le site sera opérationnel pour début février avec le transfert des chats et l'accueil du public.

Laurent Dubois, Directeur services Environnement et domanialité

BILAN RESTRICTIONS L'ECLAIRAGE PUBLIC

(Bilan depuis la mise en œuvre des extinctions)

Dans le cadre de la politique de transition énergétique engagée par la commune visant à assurer le développement d'actions en faveur de la sobriété énergétique et à limiter l'impact financier de la très forte hausse du prix de l'énergie, la ville a instauré à titre expérimental, depuis le lundi 17 octobre 2022, l'extinction de l'éclairage public sur certains secteurs de la commune entre 23 heures 30 et 5 heures 30 ; seuls le Cœur de Ville, le Centre du Grau d'Agde et le Cœur de Station restent allumés.

La mise en œuvre de ces coupures de l'éclairage associée à du remplacement de luminaires par des sources lumineuses à technologie LED, a permis d'obtenir entre octobre – décembre 2021 et octobre – décembre 2022 une réduction de la consommation de 175 687 kWh soit -13,53 % ce qui représente 15,81 tonnes de CO₂ économisé.

Sur la même période, l'économie financière générée par la mise en place de ces coupures représente une réduction de la facture de 53 700 € soit – 30,48 % par rapport à la facture de l'année précédente.

Présents :

S FREY, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L BRAULT, L RUIZ, L LAROSE, I ASSIE, J VIRANTIN, JM BROUILLET.

Comité de quartier :

Présents :

DE LORME H, FAIVRE D, LORENTZ JC, MONNIER V, PAQUAY P, PUPAIZ D, TELLIER D, THEVENARD D.

Absents non excusés :

ALARY V, BAILLES C, J GARCIA, GATTO G, GOUDARD G, LEGGI L, PACOT C, PONCE JP, POULAIN P, SANCHEZ R.